REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES**
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **27 juin 2019**

Compte rendu affiché le **11 juillet 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **21 juin 2019**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le - 8 JUIL. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire élu : **Madame Virginie COMTE**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.**

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Art. 2121-2 du CGCT | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43 | 43 | 35 |

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Nassima KAOUAH à Pierre DUSSURGEY, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA.**

Membres absents excusés : **Christine BERTIN.**

Objet :

---

19.06.0641
Convention-cadre FISAC

Membres absents : **Stéphane BERTIN, Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

**RAPPORT DE MONSIEUR DUVERT**

**Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'action globale de requalification et de de réaménagement de la rue de la République, dont le commerce constitue un des atouts majeurs, l'équipe municipale a engagé une réflexion sur l'armature commerciale et artisanale du Village. Cela s'est traduit par le dépôt d'un dossier de demande de subvention en réponse à l'appel à projet national du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) 2017/2018, lancé par l'Etat.

Cette candidature, approuvée par le conseil municipal le 23 janvier 2018, proposait la mise en place d'un programme global de valorisation et d'appui au commerce et à l'artisanat sur le secteur du Village.

Pour rappel, le FISAC a pour objectif de :

- renforcer et de maintenir la vocation commerciale du quartier ;
- favoriser la diversité de l'activité commerciale ;
- redynamiser le marché, lieu de vie sociale et créateur de liens sociaux ;
- comprendre et anticiper les mécanismes de mutation de cette polarité commerciale.

Par décision n°18-0234 du 31 décembre 2018, l'Etat a répondu favorablement à la demande de la Ville et a accordé une subvention de 114 957 € sur une base subventionnable de 620 865€, soit environ 18 % du montant global de l'opération.

La subvention de l'Etat se répartit de la manière suivante :

- une subvention de fonctionnement de 54 882 € couvrant les dépenses de communication, d'animation et de formation ;
- une subvention d'investissement de 60 075 € couvrant les dépenses de signalétique, d'achat de bornes électriques, d'acquisition immobilière et d aides directes aux entreprises.

Pour rappel, l'opération FISAC devra être réalisée sous 3 ans à compter du 31 décembre 2018. Elle se décline en quatre axes stratégiques et comporte quinze actions de fonctionnement et d'investissement. Chacune des actions est pilotée par un maître d'œuvre, soit la Ville, les chambres consulaires, l'association des commerçants ou les professionnels. Les actions programmées se répartissent comme suit :

| Axe | N° actions | Actions | I | MOE | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Axe 1 : immobilier commercial et diversification de l'offre | Action 1 | Stratégie de rachat immobilier, réadaptation et remise sur le marché de locaux vacants | I | Ville | 50 000 € |
| | Action 2 | Mise en place d'un loyer progressif pour les nouveaux porteurs de projets (bailleurs) | F | Bailleurs | |
| | Acttion 3 | Mise en place de boutique test ou pouponnière de commerces | F | Ville | 37 550 € |
| | Action 4 | Soutien aux professionnels du Village : actions d'accompagnement et de formation par les chambres consulaires | F | CCI/CMA | 12 000 € |
| Axe 2 : Affirmation d'une identité Village | Action 5 | Valorisation des travaux rue de la république | I | | |
| | Action 6 | Affimer l'ancrage du marché (changement des bornes électrriques) | I | Ville | 21 434 € |
| | Action 7 | Harmonisation des devantures commerciales : mise en place d'une charte commerciale | F | Ville | 15 000 € |
| | Action 8 | Aide à l'investissement pour la mise en valeur des enseignes, vitrines et devantures commerciales (15 dossiers) | I | Vile | 225 000 € |
| | Action 9 | Signalétique Commerces | I | Ville | 3 942 € |
| Axe 3 : Montée en puissance de l'association des commerçants | Action 10 | Accompagnement à la montée en puissance de l'association (animations commerciales) | F | Asso | 48 336 € |
| | Action 11 | Mise en place d'objets promotionnels | F | Asso | 6 450 € |
| | Action 12 | Village "Food et Cardons Festival" | F | Asso | 36 153 € |
| Axe 4 : Actions supports à la mise en place du projet | Action 13 | Assurer un pilotage efficace du FISAC | F | Ville | 150 000 € |
| | Action 14 | Promouvoir l'opération auprès des professionnels et partenaires | F | Ville | |
| | Action 15 | Etude d'évaluation | F | Ville | 15 000 € |
| **Total** | | | | | **620 865 €** |

En termes de bilan financier, la répartition financière des actions est la suivante :

| ETAT (FISAC) | Ville | CCI | CMA | Association du Village | Professionnels du Village | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **114 957 €** | **301 701 €** | **2 300 €** | **2 300 €** | **64 407 €** | **135 200 €** | **620 865 €** |
| 18,52% | 48,59% | 0,37% | 0,37% | 10,37% | 21,78% | 100,00% |

La Ville participe à hauteur de 49% au dispositif, soit un montant prévisionnel de 301 701€ réparti en dépenses de fonctionnement à hauteur de 196 400 € et en dépenses d'investissement à hauteur de 105 301 €.

| **Financement Ville** | **301 701 €** |
|---|---|
| Fonctionnement | 196 400 € |
| Investissement | 105 301 € |

En matière de financement, il est prévu l'inscription des crédits FISAC (recettes et dépenses) au Budget Supplémentaire 2019, soit :

- en termes de recettes : 39 953 € (part de l'Etat sur une subvention totale de 114 957 €) ;

- en termes de dépenses prévisionnelles (correspondant à la réalisation d'une première partie des actions) : 58 984 €.

La Ville étant seule destinataire des financements de l'Etat, elle devra reverser à chaque partenaire la part de financement qui lui est due (participation de l'Etat auprès des actions portées par les chambres consulaires et l'association de commerçants).

En termes de partenariat, l'opération est conduite avec l'association de commerçants, les chambres consulaires, le Grand Projet de Ville et la Métropole de Lyon. Une convention-cadre, jointe en annexe, sera signée prochainement entre ces partenaires afin de :

- définir les objectifs et la durée de l'opération ;
- énoncer les termes de la décision de l'Etat ;
- définir les modalités de paiement des subventions ;
- définir les modalités de suivi et d'évaluation de l'opération.

Par ailleurs, des conventions spécifiques entre la Ville et chacun des partenaires (CCI, CMA et le Comité des fêtes) seront signées afin de définir spécifiquement les actions portées par les partenaires et les modalités de reversement des financements de l'Etat par la Ville.

En terme d'animation, l'opération FISAC sera animée par un(e) chargé(e) de mission « Commerce/Animateur FISAC » rattaché(e) au service Economie Emploi, qui aura pour mission :

- d'animer et de coordonner les partenaires autour du dispositif ;
- d'assurer la mise en œuvre des actions de fonctionnement et d'investissement ;
- de réaliser le suivi administratif et financier du dispositif ;
- et d'assurer l'évaluation du dispositif.

Un comité de pilotage présidé par l'Etat et Madame la Maire, sera mis en place et veillera à la bonne réalisation du programme. Le programme d'actions démarrera à compter de la signature de la convention-cadre et des conventions spécifiques par l'ensemble des parties prenantes.

**En conséquence, je vous propose :**

- d'approuver la convention-cadre d'opération collective au titre du FISAC ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention-cadre ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions spécifiques fixant les modalités de reversement par la Ville des subventions qu'elle aura perçu pour leur compte.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales lequel dispose que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

**Vu** les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

**Vu** la décision n°18-0234 du 31 décembre 2018, par laquelle l'Etat a répondu favorablement à la demande de subventions de la Ville au titre du FISAC ;

**Considérant** l'engagement de la Ville et de ses partenaires en faveur de la requalification et de la réhabilitation du tissu commercial et artisanal du secteur du Village ;

**Considérant** la création d'un poste spécifique de chargé de mission « Animateur FISAC », créé au titre de l'article n° 3 alinéa 3-3-1° (emploi permanent lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires) de la loi du 26 janvier 1984 ;

**Entendu** le rapport présenté le 27 juin 2019 par Monsieur Régis DUVERT, Conseiller municipal, délégué à l'Economie Sociale et Solidaire, à la Création d'activités, aux Marchés forain et au Développement des entreprises sur le territoire, au Commerces et à l'Artisanat ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :**

| |
|---|
| **Nombre de suffrages exprimés : 35** |
| Votes pour : 35 |
| Votes contre :0 |
| Absentions :0 |
| **Ne participent pas au vote :0** |

- d'approuver la convention-cadre d'opération collective au titre du FISAC ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention-cadre ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions spécifiques fixant les modalités de reversement par la Ville des subventions qu'elle aura perçu pour leur compte.

**Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.**

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

**Pour extrait conforme**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**